



## FICHE TECHNIQUE RELATIVE À L'ÉVALUATION ET LA DÉTERMINATION DU NIVEAU DE RISQUE « ÉLEVÉ »

Le présent document est une fiche d'un **cas pratique** qui a pour objectif d'aider les professionnels du secteur non-financier à déterminer le **niveau de risque « élevé »** dans leur **évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme**.

### CAS DE FIGURE

Un **investisseur dans l'immobilier** qui investit via une **société Limited** ayant son siège social en **Afrique du Sud**, souhaite entrer en relation d'affaires avec vous. Il se présente dans votre établissement et vous fournit son **passport iranien** ainsi que la documentation de la société Limited.

**\*Question à se poser : Où se situe le siège social de la société Limited ?**

☞ **Réponse : Afrique du Sud** (Pays sur liste grise GAFI) = **Risque élevé**

Luxembourg Union européenne			Pays hors UE				Pays sur liste GAFI Pays liste de sanctions financières UE/ONU		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

**\*Question à se poser : De quel secteur d'activité l'investisseur est-il issu ?**

☞ **Réponse : Secteur immobilier** = **Risque élevé**

Secteur d'activité – risque faible ENR			Secteur d'activité – risque moyen ENR Autres négociants de biens				Secteur d'activité – risque élevé ENR Secteur immobilier		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

**\*Question à se poser : Quelle est la forme juridique de la société ?**

☞ **Réponse : Société Limited, droit étranger = Risque élevé**

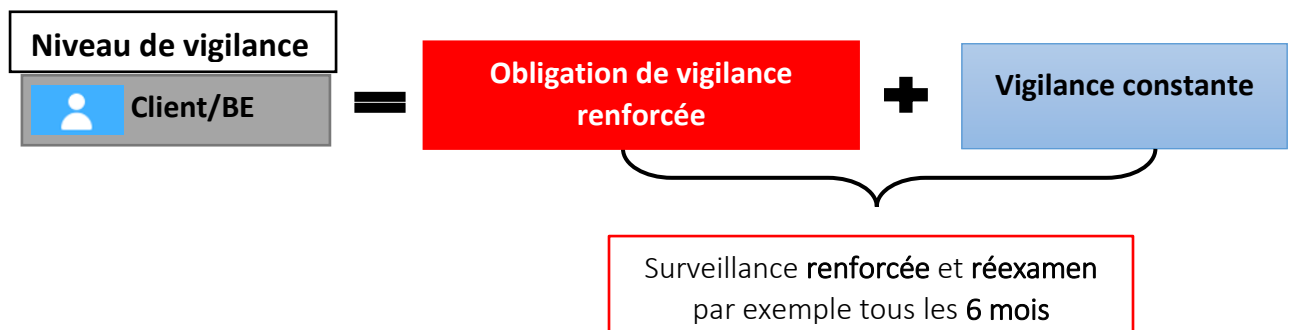
S.à.r.l		S.A		Fonds d'investissement				Société de droit étranger - Limited		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

**\*Question à se poser : De quelle nationalité est l'investisseur ?**

☞ **Réponse : Iranienne (Pays sur liste noire GAFI) = Risque très élevé**

Luxembourg Union européenne			Pays hors UE				Pays sur liste noire GAFI Pays liste de sanctions financières UE/ONU		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

SOMME DES POINTS				
0-15	16-30		31-60	61-75
Risque faible	Risque moyen		Risque élevé	Risque très élevé



**Attention :** Il est à noter que l'évaluation des risques est de nature purement *indicative* (à titre d'exemple) et *ne vous exonère pas* de mettre en place *votre propre* évaluation des risques et d'en déterminer le niveau de risque.

En effet, lors d'un contrôle sur place, les vérificateurs du SCF vérifient *vos connaissances* et *votre compréhension* des risques LBC/FT auxquels votre activité peut être confrontée.